

Soins sans consentement

Public

Médecins, personnels soignants, secrétaires médicales (AMA), cadres (Santé et direction), personnels administratifs chargés de ces questions, assistants sociaux.

Conçu par

Un PU-PH, un PH d'établissement psychiatrique et validé par trois établissements de Santé Mentale.

Durée

La durée globale du parcours est d'environ **6 heures**, avec des modules de 30 minutes : 15 minutes d'apports de connaissances théoriques et 15 minutes de mise en situation (séquence de jeu).

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur Anfh en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS
www.anfh.fr

Depuis la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, et celle du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011, le juge judiciaire, garant des libertés individuelles au titre de l'article 66 de la Constitution Française du 4 octobre 1958 intervient systématiquement, au sein des établissements psychiatriques, pour contrôler la régularité et le bien fondé des mesures d'hospitalisation complète décidées par les autorités publiques sans le consentement du patient.

Le Juge intervient également pour contrôler la régularité et le bien fondé des mesures de soins psychiatriques prodiguées sous une autre forme que l'hospitalisation complète (par principe, des soins à l'extérieur, dans le cadre de soins ambulatoires) lorsqu'ils font l'objet d'un programme de soins. Le patient est obligatoirement assisté ou représenté par un avocat, auxiliaire de justice, lors de ces audiences.

Ce contrôle et la présence systématique de l'institution judiciaire dans les établissements de santé psychiatriques recentrent le patient au cœur des institutions pour s'assurer que ses droits fondamentaux à son admission, mais également pendant sa prise en charge, sont préservés.

Objectif

Maîtriser l'ensemble des dispositions relatives à l'hospitalisation sous contrainte et les dispositions de la loi du 27 septembre 2013 sur les obligations et l'organisation des établissements de santé.

Modalités pédagogiques

Cette formation se réalise **entièrement à distance**. Elle se présente sous la forme d'un Serious Game, c'est-à-dire un support de formation ludique et immersif, amenant l'apprenant à prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

Le Serious Game se découpe en 9 étapes, correspondant aux 9 parties de la formation.

La formation mêle des apports théoriques (1/4 du temps) et des apports pratiques (3/4 du temps) : une histoire est proposée aux apprenants, durant laquelle ils sont amenés à résoudre des cas cliniques.

Un premier cas clinique suit toutes les étapes du parcours de soins sans consentement, puis chaque étape est traitée au travers de trois cas cliniques ciblés de difficulté croissante.

L'apprenant doit effectuer des choix ou donner son opinion sur une pratique décrite. A cet effet, il dispose de ressources documentaires (sur la législation par exemple), ainsi que de recommandations de bonnes pratiques et d'avis d'experts.

A l'issue des 3 parcours, l'apprenant peut télécharger l'ensemble des éléments réglementaires associés aux différents contenus abordés et avoir ainsi une synthèse des points clés.

Thèmes abordés

- **Les certificats initiaux (SPDT, SPU, SPPI, SPDRE, contenu du certificat) ;**
- **La demande de tiers ;**
- **L'éventuelle sauvegarde de justice ;**
- **L'hospitalisation ;**
- **Les certificats, les collèges ;**
- **Le juge des libertés (saisine, audience) ;**
- **Le programme de soins ;**
- **Le transport des patients sous contrainte ;**
- **La levée.**

Troubles du comportement de la personne âgée

Public

ASH, Aides-soignant(e)s, infirmier(ière)s.

Conçu par

Organismes de formation et praticiens hospitaliers, validé par trois établissements (EHPAD) et une équipe mobile de gériatrie.

Durée

La durée globale du Serious Game est d'environ **10 heures**.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS

www.anfh.fr

Le vieillissement de la population entraîne une prise en charge spécifique souvent liée à des pathologies relatives à la démence. Ces pathologies du vieillissement nécessitent de la part des professionnels une adaptation des comportements et une bonne compréhension des symptômes des patients pris en charge.

Objectifs

Identifier les pathologies et la démarche à suivre ;

Appliquer la prise en charge adaptée à la pathologie du patient ;

Analyser son comportement au travers de situations complexes ;

Adapter sa posture selon les situations rencontrées ;

Adopter une communication adaptée à son interlocuteur.

Modalités pédagogiques

Le Serious Game est une modalité pédagogique basée sur le jeu. C'est un support de formation ludique et immersive, amenant l'apprenant à prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

Ce Serious Game se déroule en 4 saisons d'une durée d'environ 2h30, composées de modules d'une durée de 15 minutes chacun (soit environ une durée totale de 10h).

Chaque module se compose comme suit :

Présentation de la situation clinique (avec description du symptôme). 40 cas cliniques sont abordés comme par exemple l'agitation verbale, l'euphorie...

Une activité (sélection de réponses, textes à trous...)

Un débriefing explicatif de la situation qui a été abordée avec un apport de connaissances.

Thèmes abordés

Troubles du comportement de la personne âgée

➔ Saison 1

Introduction
Le refus partie 1
Le refus partie 2
Agitation verbale et agressivité
Rejet d'un soignant
Refus d'effectuer la toilette
Agressivité physique
Agitation physique sans agressivité
Aptitude à consentir aux soins courants
Agitation verbale sans agressivité
Désinhibition sexuelle
Euphorie
Logorrhée
Cas final
Questionnaire

➔ Saison 2

Introduction
Amnésie
Oubli de prise médicamenteuse
Non prise médicamenteuse
Hallucinations
Hallucinations visuelles
Ethylysme et délirium
Gloutonnerie et Alzheimer
Pleurs
Agnosie visuelle
Syndrome crépusculaire
Irritabilité ponctuelle
Appraxie et directives anticipées
Questionnaire

➔ Saison 3

Introduction
Mélancolie
Dépression et anorexie
Parkinson et anorexie
Gloutonnerie compulsive
Errance nocturne
Cas
Anosognosie
Amnésie
Aphasie
Irritabilité
Aptitude à consentir
Questionnaire final

➔ Saison 4

Introduction
Anxiété ponctuelle
Anxiété pour cause somatique
Tristesse de l'humeur
Anhédonie
Dépression et ralentissements psychomoteurs
Apathie
Troubles de l'estime de soi
Labilité émotionnelle
Addiction et demande de sevrage
Addiction et refus de sevrage
Désir de mort
Questionnaire
Document de synthèse

Un PDF final synthétise l'ensemble des « bonnes pratiques » abordées dans la formation et est à disposition sur la plateforme à la fin du parcours. Il peut ainsi être édité et conservé par l'agent.

Se préparer à la certification et à la fiabilisation des comptes (1/2)

Public

Directions fonctionnelles concernées par la certification des comptes (RH, DAM, Finances, Achat) et personnels de la direction des affaires financières (contrôleurs de gestion, cadres).

Conçu par

Organisme de formation et cabinet de Commissaires aux comptes, validé par un GHT.

Durée

La durée totale du parcours global est de 14 heures maximum. Ce temps inclut une journée de **7 heures en présentiel** (la durée de cette dernière peut varier en fonction des besoins des stagiaires, des connaissances qu'ils devront ensuite mobiliser sur leur poste de travail et de leurs activités) puis des parcours de durées différentes à distance, en fonction du rôle de l'agent dans l'établissement.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS www.anfh.fr

Introduit par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), les centres hospitaliers dont les recettes s'élèvent à plus de 100 millions d'euros par an sont soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. Les hôpitaux dont le niveau de recettes est inférieur 100 millions d'euros ne sont quant à eux pas soumis à la certification de leurs comptes mais doivent cependant mener un travail de fiabilisation des comptes.

Dans tous les cas, la démarche est identique : les établissements publics de santé doivent engager un travail préparatoire de grande ampleur portant sur la fiabilisation de leur bilan, le déploiement du contrôle interne comptable.

Ce travail doit être échelonné sur plusieurs années ce qui implique un nombre important de personnes et nécessite une conduite de projet soignée, accompagnée d'une communication interne et d'un management adéquat.

Objectif

Cerner les enjeux de la fiabilité du bilan, de la certification des comptes et les axes de travail préparatoire.

Modalités pédagogiques

Cette formation est **mixte** (formation à distance et formation en présentiel).

La **formation à distance** propose d'appréhender la globalité du processus de certification et de fiabilisation des comptes. Elle est complétée par une **formation-action** qui porte sur un processus de l'établissement que l'apprenant aura choisi de fiabiliser.

L'approche est opérationnelle et concrète basée sur la pratique professionnelle de chaque apprenant.

La **formation en présentiel** propose :

➔ un retour sur la formation action afin de faire le point sur les actions qui ont été menées et sur les difficultés rencontrées ;

➔ un jeu numérique (Business game). Parmi 40 situations présentées et dans un temps imparti, celles présentant des écarts majeurs nécessitant des actions correctives, celles

nécessitant la mise en place d'axes d'amélioration et celles ne présentant pas d'anomalies (les situations fiables).

Ce jeu permet de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises durant toute la formation.

Thème abordés

➔ Introduction

➔ Cas 1 : Durées d'amortissement (partie 1), 20 min

➔ Cas 1 : Durées d'amortissement (partie 2), 20 min

La durée d'amortissement influe directement sur la valeur comptable et l'amortissement. Elle impacte donc nettement les comptes. Si des consignes existent, on doit aussi lors de la fiabilisation se poser la question de la pertinence de ces règles pour chaque immobilisation. Une argumentation sérieuse permet alors d'avoir des comptes plus proches de la réalité économique que des moyennes comptables.

Formation action : Effectuer une analyse critique des durées d'amortissement des 10 plus grosses immobilisations.

➔ Cas 2 : Les actifs immobiliers, 30 min

De par leur valeur élevée, ces actifs méritent un traitement spécifique. On devra notamment bien analyser leur durée d'amortissement, en se basant sur le passé quand c'est pertinent, mais aussi sur des prévisions futures ou sur des cas similaires comparables, notamment en termes d'obsolescence prévisible des bâtiments.

Formation action : Fiabiliser les 5 plus grosses immobilisations immobilières.

➔ Cas 3 : Matériel médical, 30 min

Dans cette partie, on analyse le matériel médical, pour identifier celui qui est utilisé et celui qui ne l'est pas (et donc doit sortir de l'actif, sauf usage futur prévu et certain). L'objectif est non seulement d'avoir un actif fiable, mais aussi d'éviter un double amortissement (matériel ancien et remplaçant). Si le matériel maintenu peut être assez facilement traité, le matériel non maintenu, et dispatché dans les services, est plus difficile à tracer.

Formation action : Fiabiliser un type de matériel maintenu et un type non maintenu

Se préparer à la certification et à la fiabilisation des comptes (2/2)

Public

Directions fonctionnelles concernées par la certification des comptes (RH, DAM, Finances, Achat) et personnels de la direction des affaires financières (contrôleurs de gestion, cadres).

Conçu par

Organisme de formation et cabinet de Commissaires aux comptes, validé par un GHT.

Durée

La durée totale du parcours global est de 14h maximum. Ce temps inclut une journée de **7 heures en présentiel** (la durée de cette dernière peut varier en fonction des besoins des stagiaires, des connaissances qu'ils devront ensuite mobiliser sur leur poste de travail et de leurs activités) puis des parcours de durées différentes à distance, en fonction du rôle de l'agent dans l'établissement.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS
www.anfh.fr

➔ Cas 4 : Corrections et procédures, 15 min

Cette partie est transverse de toute la fiabilisation, elle traite des deux grandes conséquences de la fiabilisation : la correction des éléments insuffisamment fiables, la mise en place de procédures améliorant la fiabilité des comptes, afin d'alléger au plus possible la démarche future de fiabilisation.

Si les corrections concernent essentiellement la partie comptabilité-finances de l'établissement, les procédures peuvent concerner tous les services de l'établissement.

Formation action :

Sur un élément fiabilisé récemment, formaliser les corrections effectuées et les procédures mises en œuvre.

➔ Cas 5 : Approche par composants, 30 min

L'approche par composants consiste à décomposer une immobilisation en composants homogènes en termes de durée de vie. Cette approche permet d'amortir chaque composant de façon plus réaliste. Elle est subordonnée à des règles et des limites, elle peut avoir un impact élevé notamment pour les grosses immobilisations : bâtiments, équipement...

Formation action :

Prendre les 3 plus grosses immobilisations et leur appliquer l'approche par composants.

➔ Cas 5.5 : Réalité des immobilisations en cours, 30 min

Certaines immobilisations sont déclarées « en cours » parce qu'elles sont en cours de production, ce qui engage des décaissements, sans être exploitables : logiciel en développement, bâtiment en construction, service en réhabilitation...

L'analyse des immobilisations en cours doit détecter celles qui sont finies (en totalité ou partie) et donc doivent être amorties, celles qui seraient abandonnées, celles dont l'encours a varié... Toutes les opérations qui en affectent la valeur.

Formation action :

Fiabiliser les immobilisations en cours, au moins les 5 plus importantes

➔ Cas 6 : Suivi de provisions, 30 min

Le suivi des provisions consiste à analyser les provisions pour décider de leur conservation en l'état ou de leur renonciation, passage en charge, nouvelle évaluation... Cette approche repose sur une analyse du risque et des charges en jeu.

Ceci concerne tout type de provision : litiges (notamment sociaux), subventions, restructuration...

Formation action :

Effectuer le suivi des 5 ou 10 provisions les plus importantes.

➔ Cas 7 : Evaluation des stocks, 20 min

Cette partie permet de comptabiliser dans les stocks du bilan tous les stocks sortis de la pharmacie (donc sortis de son stock SI et inventaire), mais présents dans les services, donc à réintégrer l'actif de l'établissement.

La vision des stocks nécessaires à l'activité de l'établissement devient beaucoup plus réaliste.

Formation action :

Calculer les stocks déportés de deux services à l'activité très différentes.

➔ Cas 8 : Dépréciation des stocks, 20 min

Cette partie vise à éviter de comptabiliser dans les stocks des produits (pharmacie, matériel...) sans valeur d'usage : périmés, obsolètes, sans usage (car sans rotation)...

Elle permet d'avoir des stocks ayant réelle valeur d'usage, donc liés à l'activité de l'établissement.

Formation action :

Analyser les stocks de pharmacie ou de matériel médical pour identifier les dépréciations à effectuer.

➔ Cas 14-42 : Charges sociales, 45 min

➔ Conclusion

Le **service RH** n'est concerné que par le parcours **Charges sociales** qui aura lieu uniquement à distance et une application pratiques (travaux à réaliser qui seront corrigés par le formateur) dans le cadre de la formation action. La durée théorique totale de ce parcours n'excèdera pas **1 heure**.

Vis ma vie de cadre

Public

Toute personne assurant des fonctions d'encadrement.

Conçu par

Organisme de formation, IFCS et cadres établissements.

Durée

La durée globale du Serious Game sera d'environ **6 heures**.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS
www.anfh.fr

Le management est un élément primordial des organisations dans le secteur de la Santé. En constante évolution et devant faire face à de nombreuses réformes et réorganisations, les managers doivent en permanence améliorer leurs compétences, intégrer de nouvelles formes d'organisation, prendre en compte les mutations sociologiques et organisationnelles. C'est dans ce contexte qu'il est important de mettre le manager en situation face aux multiples activités qu'il a à assumer.

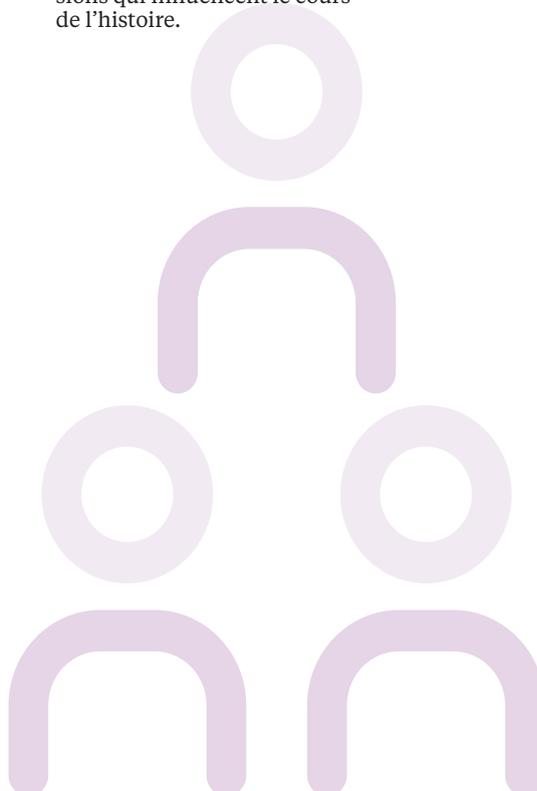
Objectifs

- Adapter sa posture selon les situations rencontrées ;
- Adopter une communication adaptée à son interlocuteur ;
- Valoriser les compétences individuelles ;
- Optimiser les compétences collectives ;
- Mobiliser les différents outils de management selon le contexte.

Modalités pédagogiques

Le Serious Game est une modalité pédagogique basée sur le jeu. C'est un support de formation ludique et immersif, amenant l'apprenant à prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

L'apprenant est amené à faire des choix, à prendre des décisions qui influencent le cours de l'histoire.



Qualité de vie au travail

Public

Toute personne impliquée dans la mise en place d'une politique QVT.

Conçu par

Universitaires, hospitaliers, partenaires sociaux;

Durée

La durée globale du jeu est d'1h30.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS www.anfh.fr

En prise directe avec l'actualité, la question de la qualité de vie au travail tient une place centrale dans les établissements de santé.

L'Anfh a mené plusieurs projets en lien avec la thématique de la QVT comme les Risques Psycho-Sociaux, le Handicap (H300) et la Responsabilité Sociétale des Etablissements (RSE).

Le Serious Game a été élaboré sur la base des démarches déployées lors de ces projets et réunit plusieurs outils et méthodologies favorisant le déploiement de démarche QVT en établissement.

Objectifs

Appréhender la démarche de mise en place d'une politique QVT ;

Repérer les outils associés ;

Mobiliser les éléments nécessaires à la mise en place d'une politique QVT dans son établissement.

Modalités pédagogiques

Le Serious Game est une modalité pédagogique basée sur le jeu. C'est un support de formation ludique et immersif, amenant l'apprenant à prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

Ce Serious Game se décompose en **3 niveaux** composés chacun de 2 modules de 15 minutes.

Niveau « **établissement** » ;

Niveau « **service** » ;

Niveau « **individuel** ».

Chaque niveau dure environ 30 à 40 minutes et peut se réaliser indépendamment. L'ensemble des documents associés sont téléchargeables et peuvent être imprimés et conservés par l'apprenant.



Série H

Public

Personnel d'encadrement.

Conçu par

Organisme de formation et validé par établissements.

Durée

La durée globale du jeu est d'environ **30 minutes**.

Modalités d'inscription

Contactez votre interlocuteur ANFH en délégation pour connaître la procédure de déploiement et être accompagné.

EN SAVOIR PLUS

www.anfh.fr

La gestion du Handicap au travail est un enjeu pour les établissements de la FPH afin de changer les représentations sur le sujet, d'intégrer les personnes en situation de handicap et d'accompagner au maintien dans l'emploi des agents.

Le rôle du personnel d'encadrement est fondamental dans l'accompagnement des agents concernés par une problématique de santé. Leurs responsabilités managériales en matière de gestion du handicap les amènent à jouer un rôle en matière de :

- Prévention des situations de restriction d'aptitude ou d'inaptitude et éviter leur aggravation ;
- Traitement et suivi des situations de maintien dans l'emploi dans le respect de l'individu et de ses choix ;
- Assurance du bon déroulement de carrière et de l'absence de pénalisation des personnels en situation de handicap.

Dans cette perspective, l'ANFH met à disposition du personnel d'encadrement des établissements un Serious Game qui doit permettre d'acquérir des connaissances et des compétences au sujet de la gestion du Handicap au travail.

Objectifs

- Comprendre la notion de situation de handicap ;
- Appréhender la diversité des handicaps ;
- Dédramatiser la notion de handicap et les aspects qu'il recouvre ;
- Connaître le rôle des acteurs internes et externes ;
- Identifier les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement d'un agent en situation de handicap ;
- Adapter son comportement selon les situations rencontrées.

Modalités pédagogiques

L'approche retenue adopte un décor ludique et décalé autour du monde du cinéma. Guidé par un réalisateur, l'apprenant doit réaliser plusieurs scènes pour aboutir à un film à l'issue positive. Chaque scène se déroule dans l'univers de la Fonction publique hospitalière, rattachant ainsi l'apprenant à son quotidien professionnel.



Mission zéro risque

Public

IDE

Concu par

Pharmaciens, médecins et IDE hospitaliers, validé par l'ARS.

Durée

La durée globale du jeu est de **30 minutes**.

Modalités d'inscription

Inscrire l'établissement dans le projet PRODIG via la lettre d'engagement.

EN SAVOIR PLUS www.anfh.fr

Le champ des risques à l'hôpital est vaste, c'est pourquoi il est devenu indispensable que les établissements de santé appréhendent la gestion des risques de manière globale et coordonnée avec une nécessaire implication des acteurs.

Un cadre réglementaire existe mais il est également nécessaire que les acteurs se forment sur ces questions afin d'être en capacité de réagir.

Au travers de ce Serious game, vous découvrirez 3 niveaux de risques :

- Identito-vigilance,
- Risques infectieux,
- Iatrogénie médicamenteuse.

Objectifs

Sensibiliser sur les erreurs à éviter sur les patients (parmi lesquelles les « Never Events ») en terme d'identitovigilance, de prise en charge médicamenteuse et de risque infectieux ;

Identifier les enjeux et risques autour des erreurs de soin (lien avec les Événements Indésirables Graves) ;

Éviter les erreurs de soin.

Modalités pédagogiques

Le Serious Game est une modalité pédagogique basée sur le jeu. C'est un support de formation ludique et immersif, amenant l'apprenant à prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

L'ensemble des documents associés sont téléchargeables et peuvent être imprimés et conservés par l'apprenant.

